

Question : Épaves de vélos

L'utilisation du vélo a connu une augmentation significative à Paris au cours des trois dernières années.

À l'essor de ce mode de locomotion est associée une contrainte nouvelle, l'augmentation du nombre d'épaves de vélos et de vélos abandonnés ainsi que celle des accroches « sauvages » aux grilles, panneaux de signalisation et parfois mobilier urbain entraînant parfois l'occupation intempestive de sorties de garages, un désagrément des habitants en rez-de-chaussée d'immeubles voire des dangers pour les piétons sur les trottoirs.

Répondre à cette situation par une seule augmentation du nombre d'emplacements vélos apparaît simpliste et possiblement en contradiction avec d'autres usages de l'espace public. Ne serait-ce pas le moment de mettre en place et d'appliquer une politique sérieuse pour remédier à ce problème ?

Lorsque l'on a de grandes ambitions en faveur du développement des mobilités douces en essayant de suivre la voie des Pays-Bas ou du Danemark, il est aussi bon d'aller jusqu'au bout des choses, comme le font ces deux pays. Il est en effet louable d'encourager ce type de mobilités en effectuant les aménagements adéquats (pistes cyclables, espaces réservés, points d'accroche), mais il serait tout autant louable de sanctionner les abus afin d'assurer une utilisation juste et harmonieuse de ces mêmes aménagements.

Certains arrondissements parisiens, affichent clairement les règles théoriques qui sont appliquées et qui mettent en lumière la nécessaire coordination entre la Préfecture de Police et les services de la Ville afin d'assurer cet enlèvement mais quid du 14^e arrondissement ?

Madame la Maire, pourriez-vous nous apporter quelques éclaircissements sur ce sujet à savoir :

- Quelle est la politique mise en œuvre dans le 14^e concernant sur les vélos abandonnés et en voie d'épavisation ?
- Si une telle politique existe, comment les habitants en sont-ils informés ?
- Pouvez-vous vous engager à examiner désormais la pertinence d'investissements supplémentaires pour l'aménagement de l'espace public au regard des besoins réels des cyclistes en milieu urbain, en excluant les prétendus besoins qui résultent d'un mésusage de l'espace public par certains propriétaires de vélos ?